

LE POINT D'ACCÈS AUX DROITS

*Consultations gratuites
avec un avocat à l'UMD*

& GROUPE
HOSPITALIER
SUD-GIRONDE

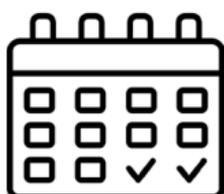
 CENTRE
HOSPITALIER DE
CADILLAC

C'EST QUOI ?



C'est un rendez-vous avec un avocat présent qui étudiera, conseillera et orientera l'utilisateur sur ses droits. Il ne traitera pas les litiges concernant les soins sans consentement.

C'EST QUAND ?



Une fois tous les 2 mois à la cafétéria de l'UMD.

C'EST POUR QUI ?



C'est pour tous les patients de l'UMD et de l'USIP ainsi que leurs familles, rencontrant une problématique juridique.

COMMENT PRENDRE RDV ?

Vous pouvez prendre RDV auprès de l'assistante sociale qui vous remettra un formulaire de demande de RDV. Ce formulaire sera ensuite validé par le médecin et un RDV vous sera donné. Le RDV doit être demandé au minimum une semaine avant la date du point d'accès au droit.



Je contacte l'Assistante sociale et je remplis le formulaire



Ma demande est enregistrée et étudiée



Je reçois une confirmation par mail ou par téléphone



Je vais au RDV

Pour information le Point d'Accès au Droit existe dans d'autres structures du département comme (Bordeaux, Langon, Lormont...)

LE POINT D'ACCES AUX DROITS

A lieu le premier jeudi du mois,
1 mois sur 2 à la cafétéria de l'UMD.



CONTACT



Centre Hospitalier de Cadillac
89 rue Cazeaux Cazalet - CS 10089
33410 Cadillac sur Garonne
Téléphone : 05 56 76 54 54

C'EST FAIT PAR QUI ?



Les rendez-vous sont assurés par des avocats du Barreau de Bordeaux.

JE DOIS PAYER ?

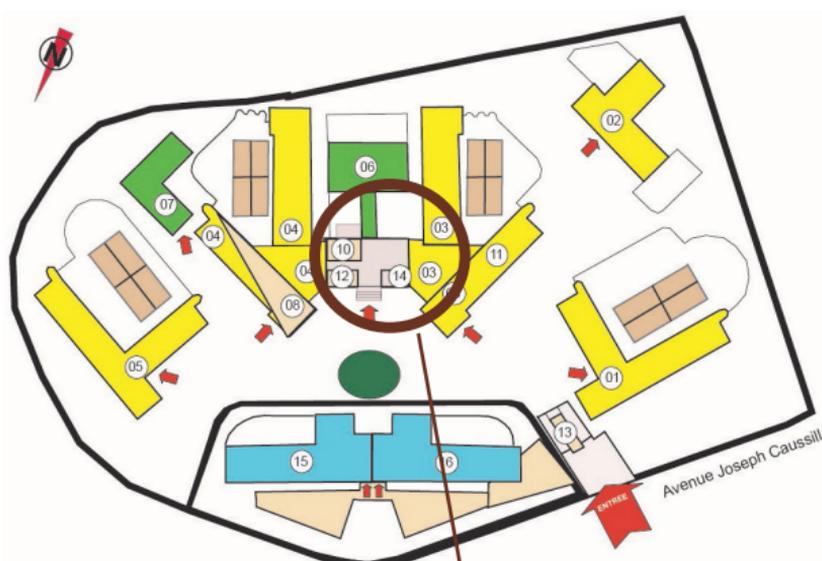


Les consultations sont complètement gratuites pour l'utilisateur.



Le point d'accès au droit est proposé par le Centre Hospitalier de Cadillac en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au droit de la Gironde (CDAD), l'Agence régionale de Santé (ARS) et le Barreau de Bordeaux.

PLAN



Caf t ria de l'UMD

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE CH

